



Complément électronique de l'Info-Mak

eMak : Complément électronique de l'Info-Mak

L'Info-Mak prend un virage vert en publiant une partie de son contenu dans un complément électronique que vous pourrez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications ».

En plus de permettre une économie importante de papier, l'eMak permettra également de diminuer les frais d'impression tout en permettant de publier plus de textes qui nous sont soumis.

Dans ce tout nouveau média, vous retrouverez, entre autres, les textes généralement inclus dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

La prochaine parution de l'eMak sortira le 9 avril 2020, **la date limite pour apporter vos textes est le 13 mars 2020**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com.

Veillez prendre note que les textes publiés dans l'eMak ne sont pas soumis à une correction systématique de la part de notre équipe; les textes sont généralement publiés tels qu'ils nous ont été soumis.

Sommaire

Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest (janvier 2020)	3
Chronique verte de la MRC d'Abitibi-Ouest (février 2020)	4
Les installations septiques (OBVAJ)	5
Votre caisse vous informe (Desjardins)	6
Tempête de neige en voiture (Sécurité publique Canada)	7
Le « Carrefour JEunesse », un projet pour les jeunes d'Abitibi-Ouest (CJEO)	9
Consultation publique : Travaux en forêt (MFFP)	11

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 11, NUMÉRO 1 JANVIER 2020

RÉCUPÉRER ? OUI ÇA VAUT LA PEINE !



En octobre dernier, deux étudiantes de l'Abitibi-Ouest ont pris la route, avec huit autres jeunes de la région, vers le centre de tri Tricentris de Gatineau qui accueille notamment le recyclage en provenance de la MRC d'Abitibi-Ouest. Leur mission : valider que **OUI, ça vaut la peine de récupérer!**

Suite à cette visite, nos représentantes, comme les autres jeunes du projet, ont rédigé un article qui a fait l'objet d'un cahier spécial du journal Le Citoyen. Voici quelques extraits de ce qu'elles ont écrit :

Angélika Racicot, étudiante en 5^e secondaire

« *Recycler : plusieurs pensent que ce n'est pas la solution pour réduire la pollution. La vérité, c'est que la solution pour cet enjeu, c'est nous! Ce sont nos gestes qui changent la donne.* »

« *Il faut penser aux 3R : Réduire, Réutiliser et Recycler.* »

Virginie Lagrange, étudiante en 3^e secondaire

« *Plusieurs personnes croient à tort que le geste de recycler est inutile en raison de rumeurs qui disent qu'une grosse partie du recyclage est non-utilisée. Ceci est totalement FAUX car 88 à 90 % des matières reçues au centre de tri Tricentris de Gatineau sont valorisées.* »

« *Pour vous simplifier encore plus la tâche, vous pouvez vous fier au fait que seuls les imprimés, les emballages et les contenants sont recyclables.* »

Pour lire les articles complets et ceux des autres jeunes de la région, consultez :

<https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/archives-et-cahiers-speciaux/04-12-2019-mrc-temiscamingue>

UNE MINE D'INFORMATION

Voici les thèmes abordés par les jeunes de la région dans le cahier spécial :

La surconsommation, une menace grandissante

Zachary Marcoux, 4^e sec.

Le verre, mal aimé du bac bleu

Maxence Banville, 4^e sec.

Il était une fois

Farrel Djougo Djomatchoko, 5^e sec.

Ehen Apetêndagôn! « Oui, ça vaut la peine » en langue anishnabe

Mya Papatie, 4^e sec.

Le destin d'une bouteille d'eau

Maude Dénomme, 3^e sec.

L'importance du recyclage

Daphné Charbonneau, 3^e sec.

La méthode des 3R, l'impact sur les centres de tri

Angélika Racicot, 5^e sec.

Les meilleurs gestes à poser pour recycler

Virginie Lagrange, 3^e sec.

Comment bien trier son bac bleu

Rosalie Gratton, 5^e sec.

Le trajet des matières recyclables

Anthony Métivier, 5^e sec.

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:

bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 11, NUMÉRO 2 FÉVRIER 2020



PLASTIQUE RECYCLABLE

Le recyclage est généralement facile... mais on comprend parfois moins bien le vaste monde du plastique. Malheureusement, les plastiques ne sont pas tous recyclables. Voici quelques informations qui vous permettront de vous y retrouver.

Les plastiques acceptés dans le bac bleu

Tous vos contenants et emballages identifiés par un de ces symboles sont recyclables :



Bac bleu

Les plastiques refusés dans le bac bleu

Le plastique de catégorie 6 ainsi que tous les plastiques qui ne sont pas numérotés ne sont pas recyclables. Ils doivent par conséquent être déposés dans le bac vert.



Ou absence de numérotation

=



Bac vert

Les sacs plastiques

La plupart des sacs plastiques sont recyclables, mais ils ne le sont pas tous. Voici comment les distinguer :

Recyclables

Sacs qui s'étirent. Ex : les sacs d'épicerie, de magasinage, de pain, de lait, etc.



Non recyclables

Sacs qui ne s'étirent pas ou qui déchirent. Ex : les sacs de céréales, de barres tendres ou de croustilles.



TRUCS POUR ÉVITER LES SACS PLASTIQUES

Bien que certains sacs plastiques soient recyclables, la meilleure option est d'éviter d'en utiliser.

Vous pouvez :

- Employer des sacs réutilisables pour l'épicerie et vos divers achats;
- Opter pour des contenants durables et réutilisables pour vos collations;
- Remplacer la pellicule plastique moulante par un bonnet de douche réutilisable afin de couvrir votre plat de lasagne ou autre contenant sans couvercle.



Suivez la MRC d'Abitibi-Ouest sur Facebook!

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

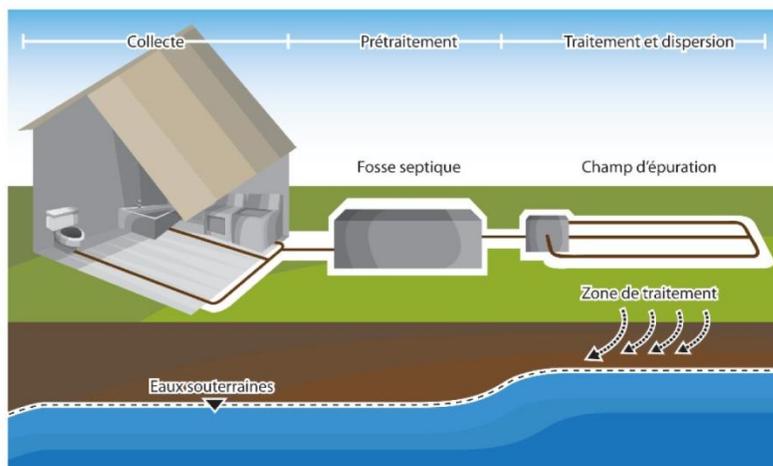
☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

Les installations septiques

Les installations septiques ont pour rôle d'évacuer et de traiter les eaux usées des résidences isolées. Or, la mise en place des installations septiques est souvent non-conformes et l'entretien négligé, ce qui peut causer des problèmes au niveau de la santé et de la sécurité des utilisateurs de puits et de plans d'eau avoisinants. Il peut aussi y avoir de grands impacts sur l'environnement!

Votre gazon sur le champ d'épuration est vert ou spongieux?
Il y a un liquide gris ou noir sur votre terrain?
Des mauvaises odeurs émanent du champ d'épuration?
Votre installation septique est probablement défectueuse!



Source : ROBVQ.

Les bonnes pratiques

Lorsqu'un volume d'eau est envoyé dans la fosse, un volume équivalent est envoyé au champ d'épuration! Donc, en utilisant trop d'eau, il y a des risques de ne pas laisser suffisamment de temps aux bactéries de faire leur travail. De même, si le sol près du champ d'épuration est saturé, l'eau ne pourra pas y pénétrer convenablement et ne sera donc pas filtrée.

- Répartir les brassées de lavage dans la semaine;
- Éviter d'utiliser beaucoup d'eau après une grosse pluie;
- Éviter d'arroser le champ d'épuration.

Faites attention à votre champ d'épuration!

- Ne stationnez pas votre voiture sur le champ et ne laissez pas de voitures y circuler;
- N'installez pas de structure sur le champ (gazébo, cabanon,...);
- Ne plantez pas d'arbres ou d'arbustes sur le champ d'épuration!

Éviter de mettre des substances se décomposant mal (ou très lentement), ainsi que des produits toxiques pouvant tuer les bactéries de la fosse septique! **Ne jetez pas aux toilettes ou dans l'évier :**

- Huiles et graisses;
- Couches jetables;
- Tampons et applicateurs;
- Mouchoirs et essuie-tout;
- Cheveux;
- Condoms;
- Nourriture et compost;
- Peinture et solvant;
- Pesticides, antigel, essence;
- Litière pour chats;
- Détergents corrosifs (ex: Javel);
- Savons antibactériens et autres désinfectants;
- Médicaments et antibiotiques;
- Etc.

N'oubliez pas de vidanger votre fosse septique! La vidange est essentielle et doit être faite aux deux ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences saisonnières!

VOTRE CAISSE
VOUS INFORME



CONCOURS
**Prendre le temps de cotiser,
c'est gagnant**

8 prix de 2 000 \$ à gagner
Participez en cotisant à un REER ou à un CELI avant le 2 mars 2020*.

Courez la chance de gagner 1 des 8 prix de 2 000 \$

Pour participer, cotisez à un REER ou à un CELI de Desjardins.

Date limite : le 2 mars 2020

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

Vous avez entre 25 et 34 ans et des besoins financiers qui s'intensifient ?

Cette période est normalement celle où les grands projets se concrétisent, d'où la multiplication des besoins financiers. Le **REER** peut alors constituer un précieux outil pour réaliser vos projets tels qu'acheter votre première maison ou retourner aux études.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller à la *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest* car à bien y penser, vous avez bien des raisons de cotiser à votre **REER** cette année !

La date limite pour faire votre cotisation 2019 à votre REER est **[le 2 mars 2020.](#)**

REER-CELI

Grâce au REER et au CELI, sentez-vous libre et profitez des grands jours de votre vie. Ces deux régimes d'épargne sont d'excellents moyens pour économiser à l'abri de l'impôt et vous aider à réaliser vos projets.

Pour en savoir plus sur le REER et le CELI, composez le 1 800 CAISSES, rendez-vous à desjardins.com/reerceli ou venez rencontrer votre conseiller.

N'oubliez pas : la date limite pour faire votre cotisation REER 2019 est **[le 2 mars 2020.](#)**

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Vous êtes pris dans une tempête de neige en voiture : une trousse d'urgence peut vous aider

Saviez-vous qu'en hiver, les risques de demeurer coincé dans votre véhicule augmentent?

Chaussée glissante ou obstruée, visibilité réduite, froid mordant : voilà autant de conditions qui peuvent rendre la conduite automobile difficile, voire dangereuse pendant l'hiver.

Si vous êtes pris dans une tempête ou dans un banc de neige, ne paniquez pas, tentez de rester calme et suivez les conseils ci-dessous :

- Évitez de vous épuiser et ne vous exposez pas trop au froid. Le pelletage et le froid intense peuvent être mortels.
- Demeurez dans la voiture. Vous ne vous égarerez pas et c'est un abri sûr.
- Laissez pénétrer de l'air frais dans la voiture en ouvrant une fenêtre du côté abrité contre le vent.
- Faites tourner le moteur le moins possible. Méfiez-vous du monoxyde de carbone et assurez-vous que le tuyau d'échappement n'est pas obstrué par de la neige.
- Si possible, utilisez une bougie placée à l'intérieur d'un contenant métallique profond pour vous réchauffer au lieu du système de chauffage de la voiture.
- Installez une lanterne d'avertissement ou des fusées éclairantes pour rendre votre voiture visible.
- Allumez le plafonnier. En utilisant les phares ou les feux de détresse trop longtemps, vous risquez d'épuiser la batterie.
- Remuez vigoureusement les mains, pieds et bras pour maintenir la circulation sanguine et ne vous endormez pas.
- Surveillez l'arrivée d'autres voitures et des intervenants d'urgence.
- Habillez-vous chaudement et essayez de garder vos vêtements secs puisque s'ils sont mouillés, vous risquez des pertes de chaleur corporelle dangereuses.



Avant de prendre le volant, assurez-vous d'être préparé à toute éventualité. **Préparez ou procurez-vous une trousse d'urgence de base pour la voiture** qui devrait comprendre les articles suivants : Cochez les articles nécessaires aux 72 premières heures, à mesure que vous les insérez dans votre trousse d'urgence.

- € Nourriture - aliments non périssables, comme des barres énergétiques
- € Eau - bouteilles de plastique qui ne se cassent pas sous l'effet du gel (les remplacer aux six mois)
- € Couverture
- € Vêtements et chaussures ou bottes de rechange
- € Trousse de premiers soins et un couteau pour couper la ceinture de sécurité
- € Petite pelle, grattoir et balai à neige

- € Bougie dans un contenant métallique profond et allumettes
- € Lampe de poche à manivelle
- € Sifflet - pour attirer l'attention au besoin
- € Cartes routières
- € Copie de votre plan d'urgence et de vos documents personnels

Il est aussi recommandé de garder certains articles dans le coffre de l'auto.

Dans votre coffre

- € Sable, sel ou litière pour chat (non agglomérante)
- € Antigél et liquide lave-glace
- € Câble de remorquage
- € Câble de démarrage
- € Extincteur
- € Feu avertisseur ou fusées éclairantes

Ce que vous devriez savoir au sujet de sept conditions hivernales :

- **Blizzards** : Ce sont les tempêtes d'hiver les plus dangereuses, combinant à la fois des chutes et des rafales de neige, de la poudrierie, des vents d'au moins 40 kilomètres à l'heure, une visibilité inférieure à un kilomètre, des températures en-deçà de -10 °C. Leur durée est de quelques heures ou plusieurs jours.
- **Fortes chutes de neige** : Il s'agit d'une chute d'au moins 10 centimètres en 12 heures, ou de 15 centimètres et plus en 24 heures; les accumulations peuvent être moins élevées dans les climats tempérés.
- **Pluie ou bruine verglaçante** : Elles peuvent donner lieu à une tempête de verglas, couvrant de glace les routes, les arbres et les câbles aériens.
- **Vagues de froid** : Il s'agit d'une baisse de température rapide au cours d'une très brève période, et causant des chaussées très glacées.
- **Vents** : Ils sont la cause des conditions associées aux blizzards et entraînent des rafales de neige, de la poudrierie, réduisant la visibilité et provoquant un refroidissement éolien.
- **Glace noire** : Il s'agit d'une mince couche de glace qui se forme sur la chaussée et qui peut être difficile à voir ou qui fait paraître la chaussée noire et luisante. La chaussée des parties ombragées de la route, des ponts et des viaducs gèle plus rapidement lorsqu'il fait froid, et reste gelée bien après le lever du soleil.
- **Gadoue** : La neige fondante peut rendre les routes détrempées. La gadoue peut s'accumuler dans les puits de roues de votre véhicule et affecter votre conduite. Les gros camions et les autobus peuvent éclabousser votre pare-brise et réduire grandement votre visibilité. Des précautions additionnelles doivent être utilisées lors de pareilles conditions.

Ces conseils vous sont présentés par Sécurité publique Canada, en collaboration avec Transports Canada.

SOURCE : <https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/sfttps/tp201012-fr.aspx>

Le « Carrefour JEunesse », un projet pour les jeunes d'Abitibi-Ouest.

La Sarre, le 10 décembre 2019 – Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) dévoile le « **Carrefour JEunesse** », un véritable projet de société où les jeunes seront acteurs de leur parcours et où les carrefours jeunesse-emploi (CJE), en complémentarité avec leur milieu, les accompagneront dans la réalisation de leurs projets de vie.

Présenté en amont de la grande journée de consultation organisée par le Gouvernement du Québec pour le renouvellement du plan d'action pour la jeunesse du Québec, le « **Carrefour JEunesse** » se veut une réponse nécessaire et concrète pour préparer le Québec de demain afin de contrer l'exclusion de jeunes aptes à participer à l'essor culturel, social, économique et écologique de leurs communautés, le déclin démographique et l'exode de nos régions.

« Le « **Carrefour JEunesse** » est une véritable opportunité pour notre communauté de se donner les moyens nécessaires pour que tous les jeunes, sans exception, puisse contribuer à son essor. Ce véritable projet de société se développera en complémentarité avec l'ensemble des acteurs de la région afin de pouvoir offrir à tous les jeunes l'accompagnement dont ils ont besoin au sein même de son milieu de vie. » a déclaré le directeur du CJÉAO, monsieur Sébastien Bélisle.

« Avec le **Carrefour JEunesse**, nous proposons de répondre aux nombreux trous de service apparus ces dernières années dans les différentes régions du Québec. C'est un accompagnement global et continu dans l'ensemble des sphères de vie des jeunes où les CJE travailleront en complémentarité avec les acteurs de leur milieu afin de répondre aux besoins des jeunes et de sa communauté. » a conclu le directeur général du RCJEQ, monsieur Alexandre Soulières.

Pour consulter le mémoire sur le « **Carrefour JEunesse** » :

https://www.rcjeq.org/sites/default/files/tools/rcjeq_memoire2019_web.pdf

Pour consulter le document récapitulatif du « **Carrefour JEunesse** » :

https://www.rcjeq.org/sites/default/files/tools/rcjeq_survol2019_web_vf.pdf

À propos du Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest

Le CJEAO est un organisme autonome créé en 1996. Sa mission consiste à soutenir les jeunes de 16 à 35 ans dans leurs projets afin de leur permettre de participer avec fierté au développement de notre communauté. Le CJEAO est très actif dans les domaines de l'employabilité, le développement de la culture entrepreneuriale, la persévérance scolaire, l'attraction et l'accueil. Notre organisme est porté par un désir profond de toujours faire mieux pour les jeunes et pour la communauté.

À propos du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) regroupe 84 membres issus de toutes les régions du Québec et ayant pour ambition que notre province soit une référence dans le soutien continu des jeunes. Depuis plus de 20 ans, le RCJEQ, véritable créateur d'innovations sociales, travaille au développement des CJE et au renforcement de leur collaboration avec pour objectif de favoriser l'autonomie personnelle, sociale, économique et professionnelle des jeunes adultes de 16 à 35 ans. Il représente, promeut et défend les CJE auprès des institutions publiques et politiques.

Le RCJEQ, en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse, assure la coordination et l'amélioration continue du *Créneau carrefour jeunesse* dans l'ensemble des CJE.

www.rcjeq.org

-30-

Source :

CJEAO

Renseignements :

Sébastien Bélisle
sbelisle@cjeao.qc.ca
819-333-1110 poste 234

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

Facebook.com/cjeao

Consultation publique

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs *Travaux en forêt*

Du 10 février au 5 mars 2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la municipalité régionale de comté (MRC) de l'Abitibi-Ouest invitent la population à s'exprimer sur les coupes de bois et autres travaux inscrits dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) couvrant le territoire de l'Abitibi-Ouest et ses environs.

Au cours des prochaines années, différents travaux seront réalisés en forêt publique. Les plans en consultation indiqueront les secteurs où l'on pourrait effectuer de la coupe de bois, de la préparation de terrain, du reboisement, du débroussaillage, etc. Des chemins et des infrastructures devront également être construits ou améliorés pour accéder à ces éventuels chantiers.

Les travaux auront lieu en forêt publique sur le territoire de la forêt de proximité de la MRC d'Abitibi-Ouest et de l'unité d'aménagement 082-51. Ces territoires couvrent les municipalités et quartiers suivants :

- Abitibi-Ouest**
- Authier-Nord
 - Chazel
 - Duparquet
 - Languedoc
 - Normétal
 - Poularies
 - Rapide-Danseur
 - Saint-Lambert
 - Sainte-Germaine-Boulé
 - Taschereau
 - Val-Saint-Gilles

Les professionnels du Ministère et de la MRC souhaitent entendre les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les travaux potentiels. Vous êtes invité à venir les rencontrer à l'une ou l'autre des séances d'information suivantes :

CALENDRIER DES SÉANCES D'INFORMATION	
LIEU	DATE ET HEURE
La Sarre : salle du Conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest (11 5e Av Est) Travaux de la forêt de proximité MRC d'Abitibi-Ouest	Lundi 10 février 2020 De 17 h à 18 h 30
Rouyn-Noranda : salle du conseil de l'Hôtel de ville de Rouyn-Noranda (100, rue Taschereau Est) Travaux du MFFP	Mardi 11 février 2020 De 17 h à 18 h 30

IMPORTANT : Lors de la rencontre prévue à Rouyn-Noranda, les travaux de la forêt de proximité de la MRC d'Abitibi-Ouest ne seront pas abordés. Il est important pour les utilisateurs touchés par ce territoire (municipalités au nord de La Sarre) de se rendre à la séance d'information de La Sarre. Pour plus d'information, contactez l'un des bureaux du Ministère ou celui de la MRC d'Abitibi-Ouest.

MRC d'Abitibi-Ouest
Service forêt et géomatique
11 5^e Avenue Est
La Sarre (QC) J9Z 1K7
Tél. : 819 339-5671

Unité de gestion de Rouyn-Noranda
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (QC) J9X 6R1
Tél. : 819 763-3388

Unité de gestion du Lac-Abitibi
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (QC) J9Z 3P3
Tél. : 819 339-7623

Des travaux seront également en consultation ailleurs en région (Amos, Laverlochère-Angliers, Senneterre, Val-d'Or). Pour connaître le calendrier des séances d'information qui auront lieu en région, consultez l'avis public régional disponible sur le site Web du MFFP : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp>

